

# SÉJOUR LARGENTIÈRE - ARDÈCHE



## CE SÉJOUR ACCUEILLE DES COUPLES

Du 26/12/2022 au 02/01/2023  
(8 JOURS)

Autonomie : A1/A2

11 vacanciers

3 accompagnants

1 minibus + 1 véhicule 5 places

Prix : 1 090,00€

Nous vous invitons à fêter la Nouvelle Année dans le SUD ARDÈCHE, à côté de Largentièrre et Aubenas : à proximité immédiate des plus beaux paysages du Sud de l'Ardèche.

Nous vous proposons de séjourner dans une très belle maison avec vue panoramique, une très belle terrasse, et une magnifique véranda.

## ACTIVITÉS PROPOSÉES :

### - REPAS FESTIF ET GRANDE SOIRÉE DANSANTE DE LA ST SYLVESTRE.

- Activités bien-être au centre aquatique Perle d'Eau.
- Une sortie cinéma
- Balades dans les plus beaux villages d'Ardèche : Joyeuse, Largentièrre et Balazuc.
- Sortie au bar
- Baignade au centre aquatique Perle d'Eau
- Visite de la Maison Jean FERRAT
- Musée du picodon
- Animations proposées par les offices du tourisme.

## ACTIVITÉS BIEN-ÊTRE AU CENTRE AQUATIQUE PERLE D'EAU jacuzzi, hammam et sauna



## HÉBERGEMENT : ESCALIERS !!

Le Mas d'Alice est une charmante maison en pierre de 340m2 datant de 1890, entièrement rénovée en 2013, avec une vue panoramique sur Les Monts d'Ardèche qui vous émerveillera. Le Mas s'étend sur plusieurs ha. Il est situé à 5mn à pied du village de caractère de Chassiers.

Le Mas est composé de 6 chambres :  
4 chambres avec 1 lit double, 2  
chambres avec 4 lits simples.

Une cuisine ouverte sur une grande salle à manger, une mezzanine avec un coin télé et jeux. une salle cinéma dans une très belle salle voûtée, 5 salles de bain, 4 WC , 1 buanderie, une terrasse couverte de 40m2 avec barbecue.

Association Bien-Être Tourisme Loisirs Handicap : 102, place de la mairie 38660 LA TERRASSE.

Tél : 04.76.44.60.22 ou 06.68.99.77.53 / contact@enviebienetre.fr

Immatriculation Tourisme délivré par ATOUT FRANCE : n° IM038100017 / Garantie Financière : UNAT Assureur : MAIF  
Agrément Vacances Adaptées Organisées délivré par la préfecture de la région Rhône-Alpes arrêté n°21-33 du 31/03/2021.

